

1^{re} édition du concours Archi-Style organisé par le magazine *décor&sens* dont le siège social est situé à Grabels. Le but de ce concours est de valoriser et de mettre en avant les architectes d'intérieurs du Languedoc et du Roussillon.

ADMISSIBILITÉ

Peuvent participer au concours, toute personne physique ou morale, quel que soit sa nationalité, parlant la langue française et âgée de 18 ans minimum au 1^{er} janvier 2019.

Les participants au concours doivent impérativement être professionnels du métier.

Un seul dossier peut être déposé par personne. Aucun dossier par la poste ne sera pris en compte, seulement les dossiers envoyés via un email seront admissibles.

AGENDA DU CONCOURS

Les candidats devront obligatoirement remplir le dossier de candidature et fournir certaines informations relatives à leur projet :

Ne seront pris en compte que les dossiers de candidatures complets et remis dans les temps.

Les dossiers seront remis à l'adresse suivante : contact@decoresens-mag.fr

Pour chaque projet présenté, le dossier de candidature doit contenir :

- o Nom du projet.
- o Nom de l'architecte d'intérieur (en précisant le nom de l'agence s'il exerce en agence).
- o Catégorie dans laquelle le projet concours.
- o Coordonnées de l'architecte d'intérieur (adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail).
- o Code postal du lieu de la réalisation.
- o Date d'achèvement de la réalisation.
- o Budget global du projet.
- o Nombre de m² du projet.
- o Paragraphe expliquant le projet (environ une centaine de mots).

Un texte de 200 mots maximum décrivant le cahier des charges du projet et devant comporter impérativement les indications suivantes :

- o Les exigences précises du maître d'ouvrage (propriétaire)
- o Les contraintes techniques.
- o Les idées et les solutions apportées aux contraintes architecturales.

Documents techniques :

Plans, perspectives et croquis présentant la disposition des lieux et les modifications portées au lieu en version numérique HD (les documents ne doivent pas comporter le nom des propriétaires).

Dossier photos :

Les photos doivent être en haute définition et libres de droits.

Photos à fournir :

- o 1 photo HD en 300 dpi de l'architecte d'intérieur.
- o 2 photos numériques du projet avant les travaux (pour les projets de rénovations).
- o 5 à 10 photos HD en 300 DPI du projet finalisé, présentant les points majeurs de la réalisation dont une vue d'ensemble de l'intérieur.
- o Nomenclature des photos : chaque photo doit comporter le nom de la personne qui concourt et le crédit du photographe (crédit photo) « nom_crédit photo_01.jpg »

Les crédits photos doivent être précisés et clairement identifiés dans la nomenclature des photos.

Si l'architecte n'est pas propriétaire des droits d'utilisation des photos, il faut obligatoirement qu'il ait une autorisation signée par le photographe officiel autorisant les organisateurs du concours à reproduire, publier, représenter ou diffuser les photos de la réalisation de l'architecte avec laquelle ce dernier concourt quel que soit le support utilisé aux fins de promotion du concours. Cette licence doit être accordée aux organisateurs du concours par le photographe sans frais, sans limites territoriales et sans limite de durée.

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables en cas de litige avec le photographe à la suite de la parution des photos.

Pour chaque projet participant au concours Archi-Style, il est impératif que l'architecte d'intérieur ait l'autorisation expressément écrite par les propriétaires du projet présenté, en faisant signé le document prévu à cet effet fourni par l'organisation du concours, autorisant :

- o Sa participation au concours.
- o L'utilisation des photos de la réalisation sur les différents supports (presse et internet) pour le concours.
- o L'utilisation des documents techniques propres au projet réalisé.

Si l'architecte d'intérieur participant au concours est salarié d'une agence ou d'un studio d'architecture intérieure, il est impératif d'avoir l'autorisation expressément écrite du responsable légal de cette entité juridique autorisant :

- o La participation du projet et de l'architecte d'intérieur au concours.
- o L'utilisation des photos de la réalisation (avant et après travaux) sur les différents supports (presse et internet) aux fins de la promotion du concours.
- o L'utilisation de tout document technique propre à cette réalisation (plan, perspectives, croquis).

Confidentialité :

les informations que les organisateurs du concours récolteront ne pourront pas être réutilisées à des fins commerciales. Les dossiers de chaque candidat resteront confidentiels.

Propriété intellectuelle :

Chaque participant autorise les organisateurs du concours et les partenaires à se référer à leur nom, leurs signes distinctifs et projets à des fins de relations presse, publiques et de communication.

DÉROULEMENT

Les candidats seront divisés en 3 catégories selon le budget* de leur projet :

Catégorie 1 : moins de 40 000 € de budget.

Catégorie 2 : entre 40 000 € et 80 000 € de budget.

Catégorie 3 : plus de 80 000 € de budget.

En fonction du nombre de dossiers reçus et de leur typologie, les catégories seront susceptibles d'être redéfinies par les organisateurs du concours.

* : Nous demandons le budget global du projet sans compter la main d'œuvre. (Rénovation, matières premières...)

Dès lors les catégories faites, les candidats auront le choix de présenter : une création ou une rénovation (totale ou partielle). Les projets doivent être obligatoirement des projets d'architectures d'intérieurs et décoration réalisés dans le secteur du Languedoc et Roussillon, datant de 5 ans maximum.

JURY ET PRIX

Jury :

Deux types de jury seront présents. Les projets seront mis dans un premier temps sur le site www.decoretsens-mag.fr afin que les internautes puissent voter pour leur projet favori. Dans un second temps, les 3 projets les plus votés par les internautes seront départagés par un jury de professionnels afin d'élire le grand gagnant de chaque catégorie.

Les jurys seront : 14 Septembre, Aubade, Cheminées Barthélémy Diaz, Cimenteries de la Tour, Daniel Bories, Eden Parquets, La Tribune, Quadro, Scavolini By Habitech, Volum.

Les critères de jugements seront multiples : la mise en œuvre générale, le travail des volumes et de l'espace puis l'agencement et l'esthétique de la réalisation.

Prix :

Le vainqueur de ce concours se verra offrir une parution dans le magazine décor&sens et une nuit pour 2 personnes dans une chambre d'hôtes ou hôtel choisi par nos soins.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment d'écourter, de proroger voire d'annuler le concours si les circonstances l'exigeaient.